

## délai de dénonciation de contrats

Par monw, le 04/10/2012 à 11:55

Bonjour,

Je viens d'apprendre par une société d'assurances,qu'étant assurée par l'intermédiaire du crédit lyonnais ,je pouvais dénoncer mes contrats dés maintenant alors que les échéances se situent en avril et juin,dés l'instant où j'y suis depuis plus d'1an?? Merci de votre réponse,